



Vices caches sur l'achat d'une moto

Par **seb**, le **28/04/2009** à **10:18**

Bonjour,

J'ai acheté une moto dans un dépôt de vente et en allant à mon travail je me rend compte qu'un gros trou dans le pot d'échappement a été camouflé. Je vais dans un garage où l'on m'annonce que la moto a été accidentée et qu'il y a un devis de **2000.88 euro**. Je souhaite restituer la moto et récupérer mon argent. Que puis-je faire ?